



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL

الرابطة ما بين الجهات لكرة القدم

LIGUE INTER REGIONS DE FOOT BALL



رابطة ٣ للهواة

Commission de discipline

P_V n°19 SENIORS

SAISON 2024

Séance du : 27/02/2024

Les membres de la commission de discipline

- ❖ Président : Mr. GHANEMI Sid Ali
- ❖ Membre : Mr. LAKHAL Ben Azouz
- ❖ Membre : Mr. SOUALAH Ahmed

Ordre Du Jour :

- ✓ *Courier arrivé*
- ✓ *Traitements des affaires seniors*

Note aux clubs : (Contestation Décision plus 20.000,00DA d'amende circulaire BF N°002 du : 09/11/2023)

Traitements Des Affaires

Groupe Centre Est Groupe Centre Est

2^{ème} Journée Reprise Affaire n°684 : Rencontre « ABB - ABS » Du 21/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	ABB	BOURMEL ABDELAZIZ	J0929	01 match de suspension ferme pour (CD+CAS)	20.000,00DA	
Joueur	ABB	KHERRAZ SOFIANE	J2869	« Avertissement » CAS		
Joueur	ABB	MEHAMDI AYOUB	J0940	« Avertissement » JD		
Joueur	ABS	MANSOUR AMAR	J0275	« Avertissement » CAS		
Joueur	ABS	SMAINI MUSTAPHA	J0284	« Avertissement » JD		
Joueur	ABS	LOUKRIZ MOHAMED	J0310	« Avertissement » CAS		
Joueur	ABS	SABEUR AYOUB	J0271	« Avertissement » JD		
ABB		2 ^{ème} Infraction mauvaise organisation			20.000,00DA	131
ABB		Absence entraineur (Récidiviste)			50.000,00DA	53

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)

Groupe Est

Groupe Est

2ème Journée Reprise Affaire n°685 : Rencontre « CRBAF - NASREF » Du 21/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	CRBAF	ABROUK AKRAM	J3576	« Avertissement » CD	20.000,00DA	
Joueur	CRBAF	MESSAOUDI ADLANE	J3578	« Avertissement » JD		
Joueur	NASREF	BEDJAOUI MED NOUREDDINE	J0047	« Avertissement » CAS		
Joueur	NASREF	DEKHMOCHE FATEH	J0222	« Avertissement » CD	20.000,00DA	
CRBAF		<i>Utilisation des fumigènes dans les tribunes</i>			10.000,00DA	48

2ème Journée Reprise Affaire n°686 : Rencontre « USB - JSMS » Du 21/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	USB	MOUAS RAMZI	J1339	01 match de suspension ferme pour cumul de cartons		103
Joueur	JSMS	MOSBAH YASSER	J2226	01 match de suspension ferme pour cumul de cartons		103
Joueur	USB	BENDJEDDOU HOUSSEM	J1952	« Avertissement » CAS		
Joueur	USB	ALLAOUA SALAH	J1545	« Avertissement » JD		
Joueur	JSMS	HADDED HAYTHEM	J2204	« Avertissement » CAS		
Joueur	JSMS	KHADICHE BADIS	J2231	« Avertissement » CAS		
USB		<i>Mêlée générale dans les tribunes entre les deux galeries provoquant un arrêt de 08 minute</i>			40.000,00DA	119/6
JSMS		<i>Mêlée générale dans les tribunes entre les deux galeries provoquant un arrêt de 08 minute</i>			40.000,00DA	119/6

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)

Groupe Centre Ouest

Groupe Centre Ouest

15^{ème} Journée Reprise Affaire n°687 : Rencontre « USMB - WBM » Du 21/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	WBM	BOUIFER ZAKARIA	J0318	« Avertissement » CD	20.000,00DA	
Joueur	WBM	BAKIR YUCEF	J0204	« Avertissement » AJ		
Joueur	WBM	HAMED AHMED OUAIL	J0308	« Avertissement » AJ		
Joueur	USMB	KASRI MED CHAKIB	J3612	« Avertissement » CAS		
USMB	Absence entraineur (Récidiviste)				50.000,00DA	53

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)

Groupe Ouest

Groupe Ouest

2^{ème} Journée Reprise Affaire n°688 : Rencontre « JSB - WAT » Du 21/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	WAT	LEHBAB YASSER	J3639	« Avertissement » CAS		
Joueur	WAT	BENAMRAOUI ABDERRAZAK	J3654	« Avertissement » CAS		
Joueur	WAT	BELMIR ALA EDDINE	J0792	« Avertissement » CAS		
Joueur	JSB	MEFTAH AKRAM LAREDJ	J1618	« Avertissement » CAS		
Joueur	JSB	BOUCHIBI BOUBAKEUR	J1168	« Avertissement » CAS		

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)

Groupe Sud Est

Groupe Sud Est

15ème Journée Reprise Affaire n°689 : Rencontre « MBR - IRBN » Du 20/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	IRBN	KHOUDRANE MOUATEZBILLAH	J0172	02 match de suspension fermes pour faute grave		109
Joueur	MBR	BENZAIR LAKHDAR	J0238	« Avertissement » JD		
Joueur	IRBN	BENHARZELLAH MED ABDERRAHMANE	J0277	« Avertissement » CAS		
Joueur	IRBN	MEHRIA ZOUBIR	J0225	« Avertissement » CAS		

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)

Groupe Sud Ouest

12^{ème} Journée Reprise Affaire n°690 : Rencontre « GCAS - CRBA » Du 21/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	GCAS	SMIRI HICHEM	J3893	« Avertissement » JD		
Joueur	GCAS	GUENDOZ SAID	J2336	« Avertissement » CAS		
Joueur	CRBA	DJOUMI REDA	J1900	« Avertissement » CAS		
Joueur	CRBA	BOUZIANE ABDELWAD	J1278	« Avertissement » CAS		

12^{ème} Journée Reprise Affaire n°691 : Rencontre « IRMBA - CRBB » Du 21/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Entraîneur	IRMBA	ROUABEH MOHAMED	E0180	01 match de suspension ferme pour CD persistante	20.000,00DA	
Dirigeant	CRBB	BRIKI MOKHTAR	D0217	01 match de suspension ferme pour CD persistante	20.000,00DA	
Joueur	IRMBA	MAKANI SID AHMED	J2306	« Avertissement » CAS		
Joueur	IRMBA	NAAS AHMED	J2187	« Avertissement » CAS		
Joueur	IRMBA	LABSARI ABDELKADER	J2447	« Avertissement » CAS		
Joueur	IRMBA	BENZELAT MOHAMED	J2827	« Avertissement » CAS		
Joueur	CRBB	MESLEM MED TAREK	J2809	« Avertissement » CAS		
Joueur	CRBB	SALHI AMEUR	J2586	« Avertissement » CAS		
Joueur	CRBB	BEKIRI ABDELAZIZ	J2733	« Avertissement » CAS		
Joueur	CRBB	HADJEM NASREDDINE	J2773	« Avertissement » CAS		
IRMBA		Conduite incorrecte			5.000,00DA	130
CRBB		Conduite incorrecte			5.000,00DA	130

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)

Groupe Centre Est

Groupe Centre Est

15^{ème} Journée Reprise Affaire n°692 : Rencontre « MOB - RCB » Du 25/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Dirigeant	RCB	DJENEN LAID	D0114	01 match de suspension ferme pour CD persistante	20.000,00DA	
Joueur	RCB	NETTOUR YAAKOUB	J1100	« Avertissement » JD		
Joueur	MOB	SACI SAMIR	J3562	« Avertissement » JD		
Joueur	MOB	HIHAT ABDELATIF	J3559	« Avertissement » JD		
Joueur	MOB	KADOUR BACHA MASSI	J3564	« Avertissement » CAS		
MOB		Absence entraîneur			40.000,00DA	53
MOB		Utilisation des fumigènes dans les tribunes			10.000,00DA	48

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)

Groupe Centre Ouest

Groupe Centre Ouest

2^{ème} Journée Reprise Affaire n°693 : Rencontre « USMB - IRBMT » Du 25/02/2024

Type	Club	Nom et Prénom	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	USMB	BEREKIA AHMED ISHAK	J3615	« Avertissement » CD	20.000,00DA	
Joueur	USMB	MAMERI YASSER	J3569	« Avertissement » CAS		
Joueur	USMB	DJOUABI ANIS	J1383	« Avertissement » CAS		
Joueur	USMB	KHIARI OUSSAMA	J1383	« Avertissement » CAS		
Joueur	IRBMT	BOURAHLA BADREDDINE	J0659	« Avertissement » CD	20.000,00DA	
Joueur	IRBMT	CHIKH M'HAMED	J0744	« Avertissement » CAS		
Joueur	IRBMT	BENALI ADDA MOHAMED	J0905	« Avertissement » CAS		
Joueur	IRBMT	NEGADI NACEUR	J0661	« Avertissement » JD		
USMB		Absence entraîneur (Récidiviste)			50.000,00DA	53

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de ce procès-verbal (ART.133 / RGFA)